



BULLETIN 09/2006

Attention : Toutes les agences IATA BSP France
Date : 01 Septembre 2006
Sujet : RAPPEL PROCEDURES BSP - STOCKS

Cher(e) partenaire,

Nous vous prions de trouver ci-après quelques rappels sur les procédures BSP à suivre en ce qui concerne l'utilisation des pochettes à billets, le retour de vos documents et des coupons annulés (voids). Nous vous remercions pour votre attention et votre collaboration.

UTILISATION DES POCHETTES A BILLETS

Les pochettes à billets sont à utiliser exclusivement pour les billets papiers.

Pour les billets électroniques, nous vous rappelons que si les conditions de transport ne s'impriment pas directement à partir de votre GDS, vous pouvez les imprimer depuis notre portail clientèle : www.iata.org/europe/cs, section "Documents et Formulaires", "Agences de Voyages" sous-menu "Résolutions et autres informations utiles"

RETOUR DE DOCUMENTS DE TRANSPORT A NOTRE ENTREPÔT

Avant tout retour, merci de remplir en ligne le "Formulaire de retour documents BSP" et de cliquer sur le Bouton "envoyer" en bas de page :

http://www.iata.org/customer_portal_europe/fr/rdform

Notre service clientèle vous informera de la procédure à suivre dès réception de ce document.

Si vous ne respectiez pas cette procédure, nous serions amenés à facturer le coût de traitement des retours non autorisés aux agences concernées, soit: 100 EUR HT de frais de prise en charge + 10 EUR HT par série de coupons.

REQUETES CONCERNANT VOTRE STOCK DE DOCUMENTS DE TRANSPORT

Nous vous rappelons que vous êtes en approvisionnement automatique.

Nous vous demandons de bien vouloir adresser toutes vos requêtes concernant votre stock de documents de transport (coupons ATR, pochettes retour...) à notre service

stock de documents de transport (coupons ATB, pochettes, retour,...) à notre service clientèle www.iata.org/europe/cs.

Nos magasins ne sont pas habilités à répondre directement à vos demandes. Par conséquent, les demandes envoyées à notre entrepôt ne seront pas traitées.

PROCEDURE CONCERNANT LES COUPONS ATB VOIDS

Les coupons ATB voids sont à conserver à l'agence un an minimum, puis à détruire.

Les coupons de fin de boîte qui ne peuvent pas être émis sont à annuler en machine (sur votre GDS).

Nous vous rappelons qu'il est inutile de renvoyer vos documents voids à notre entrepôt.

Cordialement,

Jérôme Bonnin
Directeur IATA France

International Air Transport Association

Service Centre Europe
Torre Europa
Paseo de la Castellana, 95
28046 Madrid, Spain
www.iata.org/europe/cs